

## Tunnel de Tende, l'histoire d'un scandale « XXL »

Par [Sylvain Labaune](#), le 17/8/2017 à 06h00

Les travaux de doublement du tunnel du col de Tende, qui relie la France à l'Italie dans les Alpes-Maritimes, sont le théâtre d'un incroyable imbroglio judiciaire.

Le chantier, stoppé en mai à la suite de la découverte d'un vaste trafic de matériaux, vient d'être autorisé à reprendre malgré l'enquête judiciaire en cours.



L'affaire ressemble à un mauvais scénario de série B. Plusieurs centaines de tonnes de matériaux dérobés puis revendus en Italie, des certificats de contrôle d'avancée des travaux falsifiés, des galeries qui menacent de s'écrouler et des grandes entreprises du BTP transalpines mises en examen... Au départ de cette histoire rocambolesque, un projet de « doublement » du vieux tunnel de Tende qui relie la France à l'Italie en passant sous les Alpes, au niveau de la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes). Inauguré en 1882, ce dernier répond plus aux normes européennes de sécurité entrées en vigueur à la suite de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. En 2007, les autorités italiennes et françaises signent un traité pour l'aménagement d'un nouveau tunnel – plus moderne et plus spacieux – juste à côté de l'ancien. Les travaux démarrent en 2014. Ils sont financés à 42 % par la France mais pilotés depuis l'Italie via l'Agence nationale des routes italiennes (Anas) (1). Aucune entreprise française ne prend part au chantier.

Les travaux semblaient se dérouler correctement (1 500 m sur 3 200 m avaient déjà été creusés) lorsque, le 24 mai dernier, la police judiciaire italienne ordonne l'arrêt du chantier et met le site sous scellés pour « *une durée minimum de cinq mois* ». Une enquête menée depuis plusieurs mois met au jour un vaste trafic : 200 tonnes de pièces métalliques – destinées à la consolidation des galeries – auraient été détournées puis revendues illégalement à diverses entreprises italiennes. Résultat, l'édifice est fragilisé et potentiellement dangereux. Dix-sept personnes sont mises en examen pour « *vol aggravé et détournement de matériaux* » par le parquet de Cuneo (Italie). Parmi elles, des responsables de l'Anas et du géant du BTP italien Grandi Lavori Fincosit. Le procureur de Nice, Jean-Michel Prêtre, ouvre parallèlement lui aussi une enquête. Côté français, les experts découvrent que le mur de soutènement de la route qui permet d'accéder au nouveau tunnel menace de s'écrouler. Dans la foulée, le conseil départemental des Alpes-Maritimes débloque 100 000 € au mois de juin afin d'empêcher l'édifice de s'effondrer. Une somme que l'Italie est censée rembourser. Côté italien, l'enquête porte également ses fruits. Les investigations révèlent que des certificats, servant à faire croire que la ferraille volée avait bien été placée dans le tunnel, ont été falsifiés. De même pour les relevés d'appareils mesurant la stabilité de la construction. Par ailleurs, des comptes rendus d'écoutes téléphoniques (retranscrites dans la presse italienne) rapportent que les éléments dérobés étaient des pièces maîtresses principalement utilisées « *pour soutenir l'arc de voûte* » de la galerie du tunnel. Ces dernières auraient été découpées sur place avant d'être chargées sur des camions.

Dans ces conditions, difficile d'envisager une reprise rapide des travaux. Pourtant, vendredi 11 août, les justices française et italienne ont ordonné la levée des scellés, quatre-vingts jours seulement après l'arrêt forcé du chantier. « *Les vérifications demandées sont terminées. L'Anas a signé un document dans lequel elle s'engage à remettre en sécurité le site* », a justifié la procureure de Cuneo Francesca Nanni. « *Les investigations sur le site ont pu être entièrement réalisées. Dès lors, il n'y avait plus d'intérêt à bloquer le site* », s'est justifié de son côté dans *Nice-Matin* Jean-Michel Prêtre.

Pour le collectif « Sauvons la Roya ! », opposé à la création d'un nouveau tunnel, cette reprise anticipée des travaux est « *complètement hallucinante* » : « *Ce sont les mêmes opérateurs, sous le coup d'une accusation de vol aggravé, qui vont reprendre le contrôle du chantier. Notre vallée ne doit pas être un jouet aux mains d'entreprises mafieuses.* » Les ouvriers devraient recommencer à creuser dans quelques jours, le temps de régler quelques formalités administratives.

Sylvain Labaune

**(1) Équivalent de la DDE française avant sa mutation, maître d'ouvrage sur le chantier du doublement du tunnel de Tende.**